

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 décembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Azoug donnant pouvoir à M. Monot
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Saïd-Anzum, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 03-03 du 8 décembre 2022

PROJETS POUR LE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'OLYMPIADE CULTURELLE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 ET CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°03-02 du 14 avril 2022 relative à une Olympiade culturelle inclusive et rayonnant sur toute la Seine-Saint-Denis - Stratégie départementale 2022-2024,

Vu la convention cadre multipartite relative à l'organisation du projet pluriannuel « Street art avenue » 2021-2024 du 15 juin 2021, avec l'EPT Plaine Commune, l'Office de Tourisme Intercommunal de Plaine Commune Grand Paris, la commune de Saint-Denis, la commune d'Aubervilliers, la ville de Paris approuvée par sa délibération n°2-6 du 27 mai 2021,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre du soutien au projet de « la Beauté du geste », dans le cadre de l'Olympiade culturelle, les subventions de fonctionnement suivantes :



- 25 000 euros à l'association Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture (CAFAC),
- 25 000 euros à l'association Maison des Jonglages,
- 25 000 euros à l'association Maison de la Culture de Seine Saint-Denis,
- 25 000 euros à l'association Théâtre Louis Aragon,
- 25 000 euros à l'EPIC Centre National de la Danse,
- 25 000 euros à la SARL Théâtre Gérard Philipe,
- 25 000 euros à la SARL Théâtre Public de Montreuil,
- 25 000 euros à la SARL Théâtre d'Aubervilliers ;

- APPROUVE au titre du soutien au projet de « la Beauté du geste », la convention type dont projet ci-annexé à conclure avec les structures suivantes :

- Association Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture (CAFAC),
- Association Maison des Jonglages,
- Association Maison de la Culture de Seine Saint-Denis,
- Association Théâtre Louis Aragon,
- EPIC Centre National de la Danse,
- SARL Théâtre Gérard Philipe,
- SARL Théâtre Public de Montreuil,
- SARL Théâtre d'Aubervilliers ;

- ALLOUE au titre du soutien aux projets emblématiques du territoire, dans le cadre de l'Olympiade culturelle, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 10 000 euros à l'association Office de Tourisme Intercommunal de Plaine Commune Grand Paris pour le projet *Street Art Avenue*,
- 40 000 euros à l'association la Guinguette pirate pour son projet *Odysée*,
- 30 000 euros à l'association Ensemble Vocal Sequenza 9.3 pour son projet *Cantate 2024*,
- 10 000 euros à l'association WLDN pour son projet *Les Veilleurs*,
- 25 000 euros à l'association Villes des Musiques du Monde pour son projet *Cité des Marmots*,
- 20 000 euros à l'Établissement Public Campus Condorcet pour le projet d'exposition *Sport populaire*,
- 15 000 euros à l'association Orchestre Symphonique Divertimento pour son projet *Breakdance symphonique*,
- 15 000 euros à l'association Académie Fratellini pour son projet *Fratellini Circus Tour*,
- 10 000 euros à l'association Compagnie DCA, pour son projet *Les Spores*,
- 15 000 euros à l'association Orchestre de spectacle du Nouveau Théâtre de Montreuil pour son projet *Hymnes en jeux* ;

- APPROUVE au titre du soutien aux projets emblématiques du territoire, la convention pluriannuelle type dont projet ci-annexé à conclure avec les structures suivantes :

- La Guinguette pirate,
- Ensemble Vocal Sequenza 9.3,
- Association Villes des Musiques du Monde,
- Association Orchestre Symphonique Divertimento,
- Association Académie Fratellini,
- Association Compagnie DCA ;

- ALLOUE au titre du soutien aux projets en réseau, dans le cadre de l'Olympiade culturelle, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 15 000 euros à l'association Théâtre de la Marionnette à Paris pour son projet *Omniprésences sportives*,
- 25 000 euros à l'Établissement public territorial Est Ensemble pour son projet *Sport et cinéma*,
- 30 000 euros à la commune d'Épinay-sur-Seine pour son projet *Ladies football Club* ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec les structures suivantes :

- Théâtre de la Marionnette à Paris,
- Établissement public territorial Est Ensemble ;

- ALLOUE au titre du soutien au projet ci-annexé, dans le cadre de l'Olympiade culturelle, la subvention de fonctionnement suivante :

- 12 459 euros à la Société coopérative à responsabilité limitée à capital variable CUESTA pour son projet *Tous-terrains* ;

- ALLOUE au titre du soutien au projet ci-annexé, dans le cadre de l'Olympiade culturelle, la subvention d'investissement suivante :

- 4 000 euros à la Société coopérative à responsabilité limitée à capital variable CUESTA pour son projet *Tous-terrains* ;

- ALLOUE au titre de l'Appel à projet *Artistes et Sportifs Associés* les subventions de fonctionnement suivantes :

- 30 000 euros à l'association Cinémas 93 pour son projet *Les Louves de Bobigny*,
- 18 000 euros à l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis pour son projet *Sportifications*,
- 30 000 euros à l'association Chroma pour son projet *Double Jeu*,
- 22 000 euros à l'association Kivuko Compagnie pour son projet *Feu Partez !* ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les structures suivantes :

- Association Cinémas 93,
- Association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis,
- Association Chroma ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.